Cinquante deuxième année. - N ° 214 A Vendredi 9 novembre 2018

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 745

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

821 559 309 RCS Lyon.
POLYPLUS HOLDING.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 1228070.18 EUR.
Adresse : 2, place de Francfort, le Terra Mundi, 69003 Lyon.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS AU BODACC RELATIF AU PROJET DE FUSION POLYGENX SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 46 130 314 EUROS SIEGE SOCIAL : LYON (69003), 2 PLACE DE FRANCFORT 840 864 037 RCS LYON POLYPLUS HOLDING SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 1 228 070,18 EUROS SIEGE SOCIAL : LYON (69003), 2 PLACE DE FRANCFORT 821 559 309 RCS LYON _____ Aux termes d'un projet de traité de fusion en date à LYON du 6 novembre 2018 déposé au nom des deux sociétés au greffe du tribunal de commerce de LYON le 7 novembre 2018, il résulte que la société POLYGENX se propose d'absorber, à titre de fusion, la société POLYPLUS HOLDING, au moyen de l'apport, par cette dernière, de la totalité des éléments constituant son actif évalués provisoirement à 10 080 594 € contre la prise en charge de son passif évalué provisoirement à 5 578 921 €, tels qu'ils ressortent de la situation comptable intermédiaire au 30 septembre 2018 de la société POLYPLUS HOLDING. La société POLYGENX étant propriétaire de la totalité du capital de la société POLYPLUS HOLDING depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de traité de fusion au greffe du Tribunal de Commerce de LYON, il ne sera pas procédé à l'échange d'actions de la société POLYGENX contre des actions de la société POLYPLUS HOLDING en sorte que la société POLYGENX ne procédera à aucune augmentation de capital à raison de cette absorption. Les créanciers des sociétés parties à l'opération dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition dans les conditions et délais prévus à l'article R.236-8 du Code de Commerce et notamment dans le délai de 30 jours à compter de la date de l'avis d'insertion au BODACC. Pour avis.